



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EnvErgo

Pour une meilleure prise en compte de l'environnement
dans les projets d'aménagement

envergo.beta.gouv.fr



Quelques seuils importants pour les projets d'aménagement

Déclaration Loi sur l'eau

1 000 m² d'impact au sol en zone humide

400 m² d'impact au sol en zone inondable (cours d'eau)

1 ha : surface de l'ensemble du projet + du bassin versant intercepté

Évaluation des incidences Natura 2000

100 m² en zone humide + site N2000

200 m² en zone inondable + site N2000

Tout lotissement à proximité d'un site N2000

Cas par cas / Évaluation environnementale

10 000 m² surface plancher ou emprise créée

5 ha terrain d'assiette de l'opération (ensemble des projets formant un tout)



EnvErgo est un service public numérique gratuit

URL accessible à tous : <https://envergo.beta.gouv.fr>

Objectif : **simplifier radicalement la prise en compte de la réglementation par les acteurs de l'aménagement**

Saisie rapide décrivant simplement le projet d'aménagement :

- localisation
- surfaces du projet

Réponse immédiate :

- Le projet est-il soumis à la **Loi sur l'eau** ? à **Natura 2000** ? À **évaluation environnementale** ou cas par cas ?
Si oui à quelles rubriques ?

- Quelles études complémentaires mener ?

- Quelle procédure et quels délais, auprès de quelle administration ?

Saisissez les caractéristiques de votre projet



Nouveaux impacts

Surface au sol nouvellement impactée par le projet

En m²



Interface modifiée ! C'est maintenant la surface totale du projet qui est demandée ici ↓

État final

Surface au sol impactée totale, y compris l'existant

En m²

Démarrer l'évaluation

• Loi sur l'eau

SOU MIS

Le projet est soumis à déclaration Loi sur l'eau.

Marche à suivre

Un dossier de déclaration Loi sur l'eau (également nommé « déclaration IOTA ») doit être constitué et déposé en ligne [↗](#).

→ Délai d'instruction : 2 mois

[Voir plus de détails ▼](#)

Comment déposer un dossier Loi sur l'eau ?

1/ Se rapprocher d'un bureau d'études disposant d'une expertise « dossier Loi sur l'eau »

Il est chargé de réaliser les études qui conviennent et de rédiger le dossier Loi sur l'eau.

2/ Déposer le dossier

Le dépôt peut se faire numériquement, via une procédure en ligne [↗](#).

Si besoin, se rapprocher du service de la DDT(M) en charge de l'instruction.

DDTM de Loire-Atlantique

Unité Police de l'eau

Email : ddtm-see-guichet-unique@loire-atlantique.gouv.fr

Comment l'instruction du dossier Loi sur l'eau se déroule-t-elle ?

Le délai d'instruction d'un dossier de déclaration Loi sur l'eau est de 2 mois, extensible en cas de demande de compléments.

Consultez notre article décrivant l'instruction Loi sur l'eau.

Sanctions en cas d'omission



S'il s'avère que le projet est réalisé sans autorisation du préfet, le responsable s'expose à des sanctions administratives et pénales, qui peuvent aller jusqu'à :

- obligation de remettre le terrain en son état initial, avec une astreinte jusqu'à 1 500 € par jour ;

Détail des rubriques

Impact sur une zone humide
Seuil de déclaration : 1 000 m²

SOU MIS

[Voir plus de détails ▼](#)

Impact sur une zone inondable
Seuil de déclaration : 400 m²

NON CONCERNE

[Voir plus de détails ▼](#)

Impact sur l'écoulement des eaux pluviales
Seuil de déclaration : 1 ha

ACTION REQUISE

[Voir plus de détails ▼](#)

Autres rubriques

Ci-dessus, la présente évaluation rend compte des impacts sur zone humide, sur zone inondable, et sur l'écoulement des eaux pluviales.

Mais la Loi sur l'eau ne se réduit pas à ces trois catégories d'impact.

Le porteur de projet doit vérifier si le projet est concerné ou non par d'autres rubriques de la Loi sur l'eau. La nomenclature complète est disponible à cette adresse (pdf).

En particulier, il peut s'agir d'impacts :

- sur cours d'eau (rubriques commençant par 3.1) ;
- dûs à des forages (rubrique 1.1.1.0) ;
- ou sur les milieux marins, en cas de proximité à la côte (rubriques commençant par 4.1).

[Masquer les détails ▲](#)

Pourquoi le projet est-il concerné ?

La surface nouvellement impactée par le projet est supérieure à 1 000 m².
Le projet se situe sur une zone humide référencée.

Comment déterminer l'impact d'un projet sur une zone humide ?

Les impacts pris en compte dans la Loi sur l'eau :

- incluent les destructions mais aussi les modifications du fonctionnement de la zone humide
- qu'ils soient définitifs (construction, voirie) ou temporaires (remblais, drainage).

Ce travail est généralement confié à des bureaux d'études spécialisés.

Quel impact environnemental ?

Les zones humides ont un rôle primordial dans la préservation de la ressource en eau. Elles permettent le développement de la biodiversité ; elles préservent la qualité de l'eau en jouant un rôle de filtre ; et réduisent les impacts des inondations par leur effet « tampon » sur le niveau des rivières.



Le projet se situe dans une zone humide référencée.

Sources : Milieux à fort potentiel humide (INRAE et Agrocampus) ^[1], ZH Baie de Bourgneuf et marais breton ^[2]

PLANIFICATION
RÉGLEMENTAIRE

ÉLABORATION
DOSSIER

DÉPÔT
PC/PA

RÉALISATION

**Aménageur
& maîtres d'œuvre**



Communes



Instruction ADS



*Envoi de rappels
réglementaires*

Pourquoi les services instruction ADS peuvent jouer un rôle dans le respect de la réglementation environnementale

Les services ADS ont parfois la charge de l'instruction de certaines démarches.

Le lien entre l'instruction urbanisme et le code de l'environnement est dans le cadre 8 du Cerfa PA / PC non MI

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

IOTA
= Loi sur l'eau



EnvErgo

Exemple de rappel réglementaire :

Notification réglementaire

Référence KCYCTY

Caractéristiques du projet



- Adresse : [redacted] (Mer) 44450 Divatte-sur-Loire
- Demande de permis n° PC04402922A1132
- Surface nouvellement impactée par le projet : 0 m²
Iliti, voirie, espaces verts, remblais et bassins — temporaires et définitifs
- Surface déjà impactée avant le projet : 23238 m²
Iliti, voirie, espaces verts, remblais et bassins
- Le projet concerne un lotissement : Non
- Terrain d'assiette du projet : 23238 m²
Ensemble des parcelles cadastrales concernées par le projet

Réglementations environnementales

- Loi sur l'eau SOU MIS [Aller au détail](#) ↓
- Natura 2000 SOU MIS [Aller au détail](#) ↓
- Évaluation Environnementale NON SOU MIS [Aller au détail](#) ↓

Rappel réglementaire Loi sur l'eau -
PC04418621D1079 - [redacted] 44680 Sainte-Pazanne.

Contact EnvErgo <contact@envergo.beta.gouv.fr> Fri, Jan 7, 3:18 PM

to [redacted]



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bonjour,

Ceci est un rappel réglementaire du Ministère de la Transition Écologique.

Nous avons eu connaissance d'un projet de construction situé à [redacted]
[redacted] 44680 Sainte-Pazanne.

N° de demande de permis : PC04418621D1079.

Au vu des informations qui nous ont été transmises, il apparaît que **ce projet est soumis à la Loi sur l'eau.**

Le porteur du projet doit déposer un dossier de déclaration Loi sur l'eau à la DDTM Loire-Atlantique.

Pour plus de détails sur cette évaluation et sur la procédure à suivre :

Un service en amélioration continue

	2022	S1 2023	S2 2023
Simulateur (réponse immédiate)	<ul style="list-style-type: none">📍 Loire-Atlantique (44)📄 Loi sur l'eau📄 Natura 2000📄 Évaluation env. / cas par cas	<ul style="list-style-type: none">📍 Morbihan (56), Vendée (85)📄 autres réglementations ?	<ul style="list-style-type: none">📍 Façade Atlantique & Bretagne📄 Hypothèse : Espèces pro, ABF, Loi littorale...
Rappels réglementaires (réponse 72h ouvrables)	<ul style="list-style-type: none">📍 Déjà disponible sur tout le territoire		

EnvErgo sur LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/company/envergofr/>

Adrien Plantureux [in](#)

Nicolas Enjalbert [in](#)

contact@envergo.beta.gouv.fr

07 56 81 02 11

